

Nombre de
membres en
exercice

28

Présents et
représentés

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 19 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le dix neuf du mois de novembre à huit heures

Le BUREAU du Grand Anancy, dûment convoqué en séance officielle le douze novembre deux mille vingt et un, s'est réuni en visioconférence en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

25 NOV. 2021

Déposée en
Préfecture le

25 NOV. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Sandrine DALL'AGLIO, Samuel DIXNEUF, Denis DUPERTHUY, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

Fabienne DULIEGE, Bruno LYONNAZ, Magali MUGNIER

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES URBAINES AU CENTRE-BOURG D'EPAGNY - CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'EPAGNY-METZ-TESSY

La Commune d'Epagny Metz-Tessy prévoit la réalisation de travaux de requalification du centre-bourg avec l'aménagement de la rue de la Grenette et du chemin des Ecoliers. Ces travaux nécessitent l'extension, la reprise et le dévoiement de réseaux d'eaux pluviales.

Conformément aux principes encadrant la définition de la compétence « Eaux pluviales urbaines » (EPU), les travaux à la charge du Grand Anancy porteront principalement sur la pose d'un collecteur EPU ø250mm PVC chemin des Ecoliers sur 43 ml et la pose de regards de visite intermédiaires. Les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » à la charge du Grand Anancy sont estimés à 19 170.43 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise).

Suivant ces principes, l'ensemble des ouvrages émergents (grilles, tampons, caniveaux...) ainsi que les canalisations de branchement seront pris en charge, au titre de la compétence « voirie », par la Commune d'Epagny Metz-Tessy.

L'aménagement de la rue de la Grenette prévoit la plantation d'arbres d'alignement en pleine terre rendant nécessaire le dévoiement du collecteur existant d'eaux pluviales urbaines (ø700mm Béton). Dans la mesure où ces travaux de dévoiement ne sont pas rendus nécessaires dans le seul intérêt du domaine public occupé, leur financement sera donc à la charge de la Commune.

Dans ce contexte, afin de faciliter la réalisation des chantiers, d'en réduire les contraintes et d'optimiser les moyens techniques et financiers, le Grand Annecy et la Commune d'Epagny Metz-Tessy décident de recourir à la procédure du transfert de maîtrise d'ouvrage en désignant la Commune d'Epagny Metz-Tessy maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux sont inscrits au budget supplémentaire 2021, en section d'investissement, à l'article 238.

La convention établie entre les deux collectivités stipule les modalités de remboursement de la Commune d'Epagny Metz-Tessy par le Grand Annecy.

LE BUREAU DECIDE :

- d'approuver les travaux relevant de la compétence « eaux pluviales urbaines » tels qu'exposés dans la présente délibération,
- de déléguer à la Commune d'Epagny Metz-Tessy la maîtrise d'ouvrage des travaux,
- d'approuver la convention y afférente,
- d'autoriser la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 25

AINSI DELIBERE,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.